

ANNEXES

Annexe 1 : Calendrier 2025-2026

Calendriers de la campagne de candidature pour la rentrée 2026



Calendriers de la campagne de candidature 2025-2026

DEMANDES D'ADMISSION PREALABLE (DAP)

Dossiers blancs et jaunes

1^{er} octobre 2025	Ouverture du dépôt des candidatures
15 décembre 2025	Date limite de dépôt des dossiers à l'ECF
15 mars 2026	Date limite d'instruction des candidatures en DAP blanche et jaune (date limite de passage des entretiens à l'ECF et indication des avis SCAC)
30 avril 2026	Date limite de décision des commissions pédagogiques
31 mai 2026	Date limite de décision des étudiants

TOUTES FORMATIONS HORS DAP*

1^{er} octobre 2025	Ouverture du dépôt des candidatures
<i>A déterminer par l'ambassade</i>	Date limite de dépôt des dossiers à l'ECF
15 mars 2026	Date limite d'instruction des candidatures hors DAP (date limite de passage des entretiens à l'ECF et indication des avis SCAC)
30 avril 2026	Date limite de décision des commissions pédagogiques
31 mai 2026	Date limite de décision des étudiants

* A l'exception de la procédure dite de « dispense d'études » ou d'« accès direct »

Annexe 2 : Montant des droits différenciés applicables aux étudiants internationaux pour l'année universitaire 2025-2026

Montant des droits de scolarité au titre de l'année universitaire 2025-2026 Etablissements publics relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur Usagers visés par les articles 3 et 6 de l'arrêté du 19 avril 2019		
Diplôme préparé	Montants en Euros	
Elèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public préparant un diplôme national de premier cycle	178 €	
Diplôme national relevant du cycle de licence	Taux	Taux réduit
Certificat de capacité en droit	178 €	118 €
Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)		
Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)		
Diplôme universitaire de technologie (DUT)		
Diplôme national de technologie spécialisé (DNST)		
Diplôme national de guide-interprète national		
Licence		
Licence professionnelle		
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)		
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)		
Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)		
Diplôme de formation générale en sciences maieutiques (DFGSMa)		
Diplôme d'Etat d'infirmier		
Diplôme national relevant du cycle de master	Taux	Taux réduit
Diplôme national de master	254 €	166 €
Diplôme de recherche technologique		
Diplôme national d'œcnologue		
Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)		
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)		
Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO)		
Diplôme d'Etat de sage-femme		
Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée		
Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire	628 €	419 €
Diplôme d'Etat de paysagiste		

Diplôme de santé délivré en formation continue	Taux	Taux réduit
Capacité en médecine	525 €	350 €
Diplôme de formation médicale spécialisée (DFMS)		
Diplôme de formation médicale spécialisée approfondie (DFMSA)		
Certificat d'études supérieures de chirurgie dentaire		
Diplôme d'études spécialisées complémentaires de santé	Taux	Taux réduit
Diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine et de biologie médicale	525 €	350 €
Article R. 632-5 du code de l'éducation	Taux	Taux réduit
Candidats mentionnés au 2° de l'article R. 632-5 du code de l'éducation	254 €	166 €
Autre diplôme paramédical	Taux	Taux réduit
Certificat de capacité d'orthoptiste	345 €	230 €
Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	487 €	325 €
Certificat de capacité d'orthophoniste	563 €	375 €

2/10

Diplôme d'Etat de psychomotricien	1 376 €	917 €
Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire	Taux	Taux réduit
Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire	166 €	111 €
Diplôme relevant d'une indexation différente	Taux	Taux réduit
Diplôme d'Etudes supérieures de notaire	325 €	

Montant des droits de scolarité au titre de l'année universitaire 2025-2026 - Etablissements publics relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur - Usagers en mobilité internationale relevant de l' article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019		
Diplôme préparé	Montants en Euros	
Diplôme national relevant du cycle de licence	Taux	Taux réduit
Certificat de capacité en droit	2 895 €	1 929 €
Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)		
Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)		
Diplôme universitaire de technologie (DUT)		
Diplôme national de technologie spécialisé (DNTS)		
Diplôme national de guide-interprète national		
Licence		
Licence professionnelle		
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)		
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)		
Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)		
Diplôme de formation générale en sciences maieutiques (DFGSMa)		
Diplôme national relevant du cycle de master	Taux	Taux réduit
Diplôme national de master	3 941 €	2 627 €
Diplôme de recherche technologique		
Diplôme national d'œnologue		
Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)		
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)		
Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO)		
Diplôme d'Etat de sage-femme		
Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée		
Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire		
Diplôme d'Etat de paysagiste		
Diplôme d'ingénieur	Taux	Taux réduit
Etudiants en cycle préparatoire intégré ou assimilé (2 ans)	2 895 €	1 929 €
Etudiants en cycle ingénieur (3 ans)	3 941 €	2 627 €

Diplôme sanctionnant les formations dispensées au cours du troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques	Taux	Taux réduit
Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire dans le cadre du troisième cycle court (y compris thèse)	3 941 €	2 627 €
Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie dans le cadre du troisième cycle court (y compris thèse)		
Diplôme de santé délivré en formation continue	Taux	Taux réduit
Diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine et de biologie médicale	3 941 €	2 627 €
Article R. 632-5 du code de l'éducation	Taux	Taux réduit
Candidats mentionnés au 2° de l'article R. 632-5 du code de l'éducation	3 941 €	2 627 €
Autre diplôme paramédical	Taux	Taux réduit
Certificat de capacité d'orthoptiste	2 895 €	1 929 €
Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	2 895 €	1 929 €
Certificat de capacité d'orthophoniste	3 941 €	2 627 €
Diplôme d'Etat de psychomotricien	2 895 €	1 929 €
Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire	Taux	Taux réduit
Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire	2 895 €	1 929 €



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 7 août 2025

Le Ministre

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les rectrices et recteurs de région académique

Objet : Polémiques et troubles à l'ordre public liés à des propos émanant ou concernant des personnels ou usagers de l'ESR

Les récentes situations relatives à certains étudiants ou personnels étrangers accueillis dans des établissements de l'ESR sur notre territoire conduisent à rappeler que s'appliquent, pour ces personnels et usagers de notre système d'enseignement supérieur et de recherche, les mêmes principes de fermeté et de défense de nos valeurs portés avec constance par l'ensemble du Gouvernement. La présente note rappelle qu'il vous appartient d'être pleinement mobilisés pour le traitement et le suivi de chaque cas qui porte atteinte à nos valeurs.

En cas de polémiques mettant en cause des propos illégaux ou violents émanant de ou à l'encontre de personnels ou d'usagers de l'ESR, une alerte devra être adressée sans délai au service du HFDS (bureau de veille, d'alerte et d'analyse), via l'adresse : alerte.esr@enseignementsup.gouv.fr. Les alertes arrivées au HFDS par des canaux nationaux (veille sur les réseaux sociaux notamment) font l'objet d'une transmission par celui-ci au rectorat de région académique compétent dès son identification.

Chaque cas doit donner lieu à un traitement rapide que je vous demande d'assurer en lien avec l'établissement concerné (employeur dans le cas d'un personnel, ou d'inscription dans le cas d'un étudiant), les services préfectoraux et le parquet. Vous veillerez à mettre en œuvre l'ensemble des actions suivantes :

- Signalement au procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale pour tous faits susceptibles de constituer des infractions pénales, telles que des menaces de mort ou apologies du terrorisme, et le cas échéant signalement PHAROS ;
- Renforcement si nécessaire des mesures de sécurisation de l'établissement et de protection des personnels ou usagers concernés, en lien avec les services préfectoraux ;
- Coordination territoriale avec le préfet et le procureur de la République pour tout sujet d'ordre public ;
- Lien étroit avec l'établissement en vue de l'engagement de toutes les mesures administratives, disciplinaires et de communication, en lien avec le ministère le cas échéant ;
- Examen de l'opportunité d'octroyer la protection fonctionnelle aux personnels victimes et mise en œuvre des mesures nécessaires dans ce cadre.

Vous tiendrez le service du HFDS informé de l'ensemble des mesures prises et de l'évolution de la situation via l'adresse alerte.esr@enseignementsup.gouv.fr.

Je vous remercie et je compte sur votre mobilisation personnelle sur ces dossiers.


Philippe BAPTISTE